

Intervention d'Anne Hidalgo sur le travail dominical et nocturne

Seul le prononcé fait foi.

« Mes chers collègues, conformément au calendrier démocratique que nous nous sommes donnés, nous débattons aujourd'hui de l'extension du travail dominical dans notre ville. Il s'agit d'une question qui touche directement et concrètement à la vie quotidienne de chacun de nos concitoyens.

Il est donc fondamental à mes yeux qu'à travers chacune de nos prises de position nous respections la complexité de la société parisienne.

Il me semble par exemple à la fois absurde dangereux de réduire la discussion à une alternative qui n'existe pas plus aujourd'hui qu'elle n'a existé hier : celle entre le tout chôme et le tout travaillé.

Pour nous éviter le ridicule d'un débat hors sol, je nous suggère de revenir inlassablement à la réalité actuelle des dimanches parisiens : la stricte réalité de ceux qui s'y reposent et de ceux qui y travaillent car 25 % des commerces parisiens sont déjà ouverts le dimanche, de ceux qui le vivent comme un jour différent et de ceux qui le vivent comme un jour semblable aux autres, de ceux qui y habitent et de ceux qui y sont de passage.

C'est en partant de ces réalités qu'il nous faut réfléchir. Nous disposons pour cela de plusieurs états des lieux objectifs : à l'échelle nationale d'abord avec le rapport Bailly qui trace des perspectives d'évolution respectueuses des différents équilibres économiques et sociaux sur lesquels notre pays est construit ; à l'échelle parisienne ensuite avec le rapport de la MIE dont les conclusions vont nous être présentées dans un instant.

Dans les deux cas, il apparaît très clairement qu'il est impossible, quelles que soient les positions et les propositions politiques sur la table, de faire l'économie d'un vrai pragmatisme.

C'est au nom de ce pragmatisme que nous avons récusé à Paris toute réponse immédiate, nécessairement politicienne, aux questions soulevées par le projet de loi du gouvernement.

Alors que ce projet de loi est en discussion, le débat d'aujourd'hui permet à notre ville, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés (soit 132 personnes et 80 organismes auditionnés par la MIE), d'étudier les perspectives qui s'offrent à elle.

Au seuil de ce débat, je souhaite redire mon opposition à la généralisation, mais également à toute extension sauvage du travail le dimanche.

Il m'apparaît en effet plus que jamais que le dimanche n'est pas, ne peut pas être et ne doit pas être un jour comme les autres. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce que les Parisiens en font.

Je pense évidemment aux familles qui peuvent prendre le temps de se retrouver et de passer un moment ensemble ; je pense plus largement à toutes les rencontres que procurent ces heures dégagées des contraintes du salariat ; je pense enfin à la vie associative, notamment la vie sportive et culturelle, qui repose en partie sur la gratuité commune et le temps partagé de cette journée.

Cette liste n'est pas exhaustive. Chacun peut la compléter en fonction de l'usage particulier qu'il fait de sa liberté le dimanche. Ce qui me semble fondamental, dans une période où l'on questionne le vivre ensemble, c'est que le repos dominical joue un rôle clé dans la cohésion de la société.

Revenir sur cette exception contribuerait donc mécaniquement à un recul à la fois des droits sociaux et à une dégradation de la cohésion sociale.

Le motif invoqué à l'appui de cette prise de risque est connu : la création d'emplois et la promotion de l'attractivité de Paris.

Ce raisonnement est pourtant à nuancer : d'abord parce que les milliers d'emplois créés attendus par les plus optimistes doivent être tempérés par le risque de destructions d'emplois dans les petits commerces.

Et je rappelle sur ce sujet comme sur d'autres ma ferme volonté de défendre le commerce de proximité à Paris qui constitue un atout indéniable d'attractivité – y compris internationale – de Paris.

Nous porterions également atteinte à un tissu commercial adapté à chaque quartier et incapable de résister, à terme, à la concurrence des grands magasins.

Sous prétexte de servir l'attractivité de Paris, nous risquons donc d'y uniformiser l'offre commerciale donc de ravalier la ville que nous aimons au statut d'une capitale comme les autres – une capitale qui proposerait aux touristes exactement ce qu'ils peuvent trouver à Londres, mais pas nécessairement ce qu'ils sont venus chercher à Paris.

Mes chers collègues, il m'apparaît assez clairement aujourd'hui que la généralisation du travail dominical n'est ni possible ni souhaitable pour Paris.

Si notre dispositif doit évoluer car la majorité des zones actuelles ont été définies il y a plus de 15 ans, cela ne peut donc être qu'au terme d'aménagements pesés et mesurés en lien avec les acteurs politiques, économiques et sociaux des territoires concernés.

C'est la raison pour laquelle je ne conçois d'étendre les zones existantes ou d'en créer de nouvelles qu'après examen de chaque situation particulière en vérifiant qu'elles répondent à des critères stricts.

Ces conditions sine qua non apparaissent en filigrane du rapport Bailly et me semblent devoir être rappelées. Il y a d'abord évidemment le respect de critères touristiques et commerciaux.

Il ne saurait en effet être question d'aménagement que dans les zones situées à grande proximité d'un lieu touristique de notoriété internationale, au sein de laquelle les commerces réaliseraient leur chiffre d'affaires grâce à la vente de produits détaxés à une clientèle internationale avérée.

Même dans ce cas, je ne conçois aucune extension en dehors d'un consensus local entre les mairies d'arrondissement, les habitants, les associations, les riverains, les professionnels, les salariés et administrations.

A ces deux conditions s'ajoutent la prise d'engagements fermes par les grandes enseignes concernées, aussi bien en matière de compensations pour les salariés qu'en matière de créations d'emplois. Il est évident à mes yeux que les unes et les autres de ces compensations devront faire l'objet d'un accord avec instances représentatives des entreprises concernées et de la branche professionnelle de laquelle elles relèvent.

Enfin, il est de notre devoir de veiller à ce que les entreprises bénéficiaires de dérogations participent au financement des coûts induits pour la Ville par l'ouverture dominicale comme par exemple en matière de propreté.

Mes chers collègues, quelle que soit l'issue des discussions actuellement en cours à l'Assemblée Nationale, il est fondamental que ce soit le maire et non le représentant de l'État qui juge et décide de l'opportunité et des modalités d'extension de ces zones.

Je me battraï donc pour que cette compétence relève bien de la démocratie locale, seule capable d'évaluer, et le cas échéant de réévaluer les dérogations au principe de repos dominical.

Mes chers collègues, le travail mené par la MIE a permis de faire apparaître la complexité de la réalité parisienne et la fragilité des équilibres économiques et sociaux qui la régissent.

Au vu du rapport qui nous a été remis, il me semble aussi peu souhaitable de balayer ces équilibres d'un revers de main que de les statifier sans intégrer les impératifs liés à l'attractivité des grandes capitales. C'est en préservant l'esprit du repos dominical et les droits des salariés que je souhaite trouver, au cas par cas, des perspectives d'évolution motivées et maîtrisées.

Dans la continuité de la réflexion menée par la MIE, c'est à ce travail éclairé et nuancé qu'il nous faut nous attaquer dans les prochaines semaines. »

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61